Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1967)

Heft: 76

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOHN Lausanne J.A. Lausanne J.

Contrat de législature une idée qui mûrit à la chaleur de l'été Qui veut quoi et avec qui?

Un de nos chevaux de bataille, cet hiver, fut une discussion, sciemment prématurée, sur la campagne électorale pour le renouvellement des Chambres fédérales.

Nos lecteurs savent que nous étions (et que nous sommes toujours) partisans d'un programme minimum, c'est-à-dire d'un accord qui lie les partis associés au pouvoir et qui définisse leur volonté d'acomplir ou de mettre en chantier, lors de la prochaine législature, des réformes indispensables.

Nous souhaitions et attendions, en vain jusqu'ici, que cette discussion soit imposée aux partis par l'opinion publique; et que cette question simple soit posée: « Que voulez-vous entreprendre ensemble, puisque vous êtes d'ores et déjà décidés à siéger côte à côte? »

M. Pierre Béguin, dans un article remarqué de la « Gazette de Lausanne », gêné probablement d'être devenu la caution morale et la bonne conscience de M. Schaffner, le pragmatiste, s'est demandé s'il n'y aurait pas la un moyen de bousculer l'immobilisme gouvernemental; un contrat de législature serait la définition d'une politique.

Si l'idée lui paraît séduisante, Pierre Béguin doute que les partis puissent, en période électorale où il s'agit de tirer la couverture à soi, définir à la fois ce qui les sépare et ce qui les unit. Il propose donc que des institutions neutres (style Nouvelle société helvétique) fassent le travail utile d'analyser les programmes électoraux des partis pour souligner les lacunes, ou les idées-force, les convergences et les divergences.

Dans « La Vie protestante » M. Klopfenstein a repris le même sujet.

Le débat, quoique dans le chaud de l'été où l'esprit et le corps sont ailleurs, est donc enfin ouvert.

Et les partis?

Une chose surprend. Nos deux commentateurs, très avertis pourtant des problèmes de la politique suisse, traitent cette question en oubliant que les grands partis se sont déjà prononcés.

Le parti radical, dans un congrès à Soleure, lança l'idée. Ballon d'essai qui fut repris de volée par des partis cantonaux. Récemment, le congrès du parti conservateur chrétien-social, réuni à Saint-Gall, l'a relancée avec force.

Le parti socialiste, lui, après s'en être détourné, a, lors de son dernier congrès, déclaré, par la voix de René Meylan, rapporteur de langue française, que les socialistes se détermineraient quand les autres partis auraient élaboré leur doctrine et défini leur programme. Mais relevons que plusieurs jeunes socialistes à Genève, à Fribourg, ont défendu avec énergie l'idée d'un contrat qui définirait la politique d'une législature.

Si l'on jugeait donc sur les déclarations des congrès (un congrès suisse devrait permettre de repérer les orientations prises) on pourrait croire les partis suisses gouvernementaux prêts à examiner les termes d'un contrat.

Or les observateurs sont sceptiques. Ils doutent que les habitudes soient bouleversées.

Pourtant les hommes qui patronent ce style nouveau sont respectables. Chez les conservateurs, un Schurmann ou un Furgler, qui défendent et défendront devant les Chambres, par voie de motion, cette idée, ne sont pas des fossiles. Idem chez les radicaux.

La première question que la presse pourrait poser dans une discussion plus approfondie est celle-ci : pourquoi les intentions affichées par les partis de définir une politique commune sur quelques points essentiels demeurent-elles des velléités ?

La peur

En fait, les partis vivent dans une sorte de peur. Quand les responsabilités gouvernementales leur paraissent lourdes, ils rêvent d'un contrat, ou plus exactement le parti le plus exposé par l'un ou l'autre de ses conseillers fédéraux songe à se couyrir.

Embourbés dans l'affaire des Mirage, les radicaux parlaient de contrat. Effrayés par les difficultés des finances fédérales, les conservateurs réclament un contrat. Quant aux socialistes, une autre peur les anime et explique leurs réticences : si les autres partis leur proposaient des conditions inacceptables, ne seraient-ils pas acculés à choisir l'opposition ?

La deuxième question qui devraît être posée est donc celle-ci : est-ce que le contrat de législature signifie dans l'esprit de ceux qui parlent : garantie contre les risques ou bien, au contraire, volonté d'entreprendre avec une majorité solide des réformes indispensables; et quelles réformes ?

La critique des programmes

L'idée de Pierre Béguin qui souhaite que la propagande des partis soit soumise à l'analyse mérite d'être reprise. Mais il serait plus efficace d'interroger les partis plutôt que de soupeser leurs propos.

La propagande traditionnelle souffre en effet de plusieurs défauts difficilement corrigibles.

Elle est distribuée dans les deux dernières semaines avant le scrutin, ce qui, vu les délais d'imprimerie, exclut la confrontation. Elle doit se limiter à des thèmes généraux. Les programmes sont du type catalogue, qui énumèrent une série de bonnes intentions, mais éludent la question essentielle : par quels moyens politiques et économiques ce programme sera-t-il réalisé ?

Les débats véritables ne sont encore possibles qu'à la TV, à la radio et, éventuellement, dans les pages publicitaires des quotidiens, les deux ou trois derniers jours.

Cette confrontation, pourquoi la presse écrite ne l'organiserait-elle pas? Elle en a les moyens. On sait quelle est la faiblesse principale des débats oraux. Ce sont des joutes, où triomphent surtout l'esprit d'à-propos et pas toujours la meilleure cause. La presse écrite pourrait, elle, organiser des débats, qui aillent plus loin. Non pas ces conversations enregistrées et retranscrites, qui sont toujours, parce que le genre est faux, illisibles; mais, à partir de questions précises et directes, soumises aux partis par des journalistes et des lecteurs, confronter de manière critique les réponses obtenues.

Qu'il y ait contrat ou accord tacite, les partis qui s'affronteront sont bien décidés à gouverner ensemble. Il y a là de quoi inspirer beaucoup de questions. Ce serait le rôle, non de la Nouvelle société helvétique, comme le dit M. Béguin, mais de la presse écrite tout bonnement. Ce serait son rôle civique, et de surcroît ne peut-elle pas inventer du nouveau quand progressent les ressources de la concurrence : radio, TV. Si donc elle décortiquait la notion de législature.

Il ne s'agit pas de chercher le nouveau pour l'amour du neuf. Mais la politique suisse oscille depuis quelques années entre l'inquiétude de ceux qui veulent imposer une nouvelle ligne et les habitudes acquises par les administrateurs.

Le contrat de législature, s'il permettait de savoir qui veut quoi et avec qui, serait déjà clarté démocratique. Et si ces questions les partis ne se les posent pas les uns aux autres, il serait clarifiant qu'elles leur soient posées par l'opinion.

Bi-mensuel romand N° 76 27 juillet 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction : Lausanne, Case Chauderon 142 Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Henri Galland André Gavillet Jacques Morier-Genoud Marx Lévy C.F. Pochon

Le Nº 77 sortira de presse le jeudi 7 septembre 1967